ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
‘LA BERNARDE’

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2023

Présents :

BARRAL Damien, BARRAL Patrick, TARGAT Christian, CEPPODOMO Frédéric, LIONS Patrice, LIONS Stéphane, MICHEL Norbert, FONTANA Didier, GERMAIN Frédéric, GERMAIN François, REY Christophe, PECHMAGRE Vincent, RIBERO Thierry, FRERE Jean Philipe, HENRY Gérard, CEPPODOMO Karine, OCCELLI Gérard, GERMAIN Christophe.

Représentés par pouvoir :

ROUSTAN Claude, DURIEZ Valentin, MANDINE Michel.

Bilan financier saison 2022-2023

-Le trésorier présente les dépenses de la saison écoulée ainsi que les recettes.

Des tableaux des recettes et dépenses sont distribués et permettent de visualiser

Les éléments suivants :

- Recettes : 3148 €
- Dépenses : 4375.20 €
- **Solde créditeur : 16659.33 €**

- Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

Prélèvements de chasse grand gibiers 2022/2023

- 22 sangliers ont été prélevés.
- 18 chevreuils sur 22 ont été prélevés.
- 14 chamois sur 16 ont été prélevés.
- 0 mouflon sur 1 a été prélevé.
- 1 cerfs sur 4 ont été prélevé.

Renouvellement du bureau.

- LYONS Sylvain, TARAGT Christian, HENRY Gérard, MERELLA Frédéric sont rééligibles et sont réélus

MEMBRES DU BUREAU :

-Président : CEPPODOMO Frédéric (élu 2021)

-**Vice-président :** MICHEL Norbert (élu 2021)

-Secrétaire : RIBERO Thierry (élu 2021)

-**Trésorier :** BARRAL Patrick (élu 2022)

REY Christophe (élu en 2022), TARGAT Christian (élu en 2023), BARRAL Damien (élu en 2022), HENRY Gérard (élu en 2023), LIONS Sylvain (élu 2023), LIONS Patrice (élu en 2021), MERELLA Frédéric (élu 2023).

DECISIONS POUR LA SAISON 2023-2024

CARTES

PRIX DES CARTES : (une augmentation du prix des cartes a été votée et validée à l'unanimité)

- Membres actifs : (ascendants et descendants directs, grands-parents, parents, enfants)
- ayant plus de 5 ha de terrain : **35 euros**
- ayant moins de 5 ha, ou ayant une maison, ou étant locataire : **60 euros**
- Les propriétaires fonciers ne chassant pas et possédant plus de 50 ha de terrain mis à la disposition de la société de chasse, peuvent bénéficier d'une carte annuelle d'invitation au prix de **35 euros**. Libre à eux d'en faire profiter une personne de leur choix.
- Les propriétaires (chasseurs) de plus de 50 ha de terrain mis à disposition de la société bénéficient d'une carte de membre actif gratuite.

Il sera octroyé 3 cartes d'invitations journalières pour les propriétaires fonciers de plus de 5 ha et 5 cartes pour les propriétaires (qui chassent) de plus de 50 ha.

Les cartes d'invitation journalières sont payantes, à savoir 5 euros par jour.

Cartes annuelles (non limitées, mais parrainées par un membre actif) : **180 euros**

Cartes journalières (**uniquement parrainées par un membre actif, limitées à 5 unités par membre) :**

16 euros par jour

- Les cartes de membres actifs seront délivrées à la mi-août. Chaque chasseur devra présenter son permis de chasser et signer le registre de sécurité.

- Les retours des carnets à souches des cartes d'invitation sont à faire au trésorier ou au président en fin de saison.

CHASSEURS DE LA SAGNE

Une carte spéciale de membre actif sera délivrée aux chasseurs de la Sagne. On aura :

Carte pour les bécassiers à 45 €. Ils pourront chasser la bécasse sur tout leur territoire.

Carte gratuite pour les autres chasseurs « Sagna » restant sur la ligne de crête.

ONF :

- Une bague chevreuil est attribuées.
- La location des terrains plus le plan de chasse s'élève à 471.93 €.

COMMUNAL :

-Le montant de la location des terrains communaux s'élève à 250 €

CARNETS DE BATTUES ET BRACELTS CHEVREUILS :

4 carnets de battues seront distribués :

- Mr MICHEL Norbert avec 6 bracelets chevreuil.
- Mr CEPPODOMO Frédéric avec 6 bracelets chevreuil.
- Mr LIONS Patrice avec 3 bracelets chevreuil.
- Mr BARRAL Damien avec 3 bracelets chevreuil.

- le prix du bracelet est fixé à 20 Euros pour le chevreuil et 106 Euros pour le cerf.

- le prélèvement du cervidé devra se faire uniquement en battue.

- La répartition des bracelets a été faite en fonction du nombre de membres actifs présents sur les carnets de battue.

- Un bilan des bracelets fermés sera fait à la fin décembre début janvier.

- Pensez à remplir correctement les carnets de battue.

1 Bracelet de prélèvement chevreuil en tir à l'approche sera mis à disposition au même endroit que les bracelets chamois/mouflon le prélèvement devra se faire obligatoirement à l'**ARC** jusqu'aux vacances de la toussaint.

CHAMOIS ET MOUFLONS :

-Les équipes devront être constituées de 3 chasseurs disposant du timbre « gros gibiers ». Elles seront composées de 2 membres actifs au minimum.

Les 3 chasseurs inscrits doivent être à jour de leur cotisation et de leur permis de chasser. L'inscription des équipes est de nouveau gratuite pour cette saison.

Les secteurs Galange et Mortis sont réunis en un seul secteur donc les rotations des équipes ne se feront plus que sur trois secteurs (Papastrou, Picogu, Galange-Mortis).

-Mr Michel Norbert assurera le suivi des rotations ainsi que des prélèvements, ses coordonnées seront inscrites sur les pochettes de secteur, tous les groupes ayant prélevés un chamois devront le joindre par téléphone ou sms pour lui donner le secteur et le numéro du bracelet fermé.

- la rotation des équipes s'arrêtera le dimanche 24 Septembre et sera remplacée par un planning libre, les journées ainsi que les secteurs devront être réservées auprès de Mr MICHEL Norbert.

Selon l'avancement des prélèvements au lundi 21 novembre, les équipes qui en auront déjà effectué un prélèvement seront de nouveau autorisées pour la réservation d'un tour.

- Les équipes qui remplissent mal le constat et/ou qui le déposent au-delà de 24 h dans la boite seront exclues des rotations la saison suivante.

-Pour le mouflon, le jour de chasse, l'équipe s'inscrira sur le tableau à Ubraye en indiquant son n° de téléphone. Le bracelet sera pris uniquement la journée.

- 17 bracelets chamois sont attribués et répartis sur les secteurs UG21 et UG23.

PERDREAUX - FAISANS :

- La chasse aux perdreaux est autorisée sur la commune pour les membres actifs Uniquement.

RENARD :

- Une prime de 10 € sera attribuée au chasseur qui aura prélevé un renard sur la Commune.

CULTURES A GIBIERS :

- A l'automne des cultures à gibier seront réalisées sur plusieurs parcelles mise à dispositions.

DIVERS :

- Un retour sur le prélèvement du petit gibier serait intéressant et pourrait être pris en compte selon son évolution sur notre commune.
- suite à une l'initiative de la FDC04 de promouvoir la sécurité à la chasse, la société de chasse a commandée 12 miradors pour un montant de 840 Euros (la fédération prend en charge 50% de la somme initial de 1680 Euros).

- la remise des cartes s'effectuera le 8 Aout à la mairie d'Ubraye de 9h00 à 11h30.

BATTUE COMMUNAL;

- La battue communal aura lieu le Dimanche de l'ouverture général LE DIMANCHE 10 SEPTEMBRE, elle regroupera l'ensemble des carnets de battue de la commune et sera la seule battue sur la commune ce jour, elle se situera dans les quartiers de LE TUVERAS, LES UBRAYETTES et les BARRES DE LAVAL. Elle sera suivie d'un apéritif ainsi que d'un repas à ROUAINETTE.

-Ce jour seul le tir du sanglier, du cerf et du renard est autorisé.

-Le point de RDV et donné au croisement bas d'UBRAYE à 6H45

Les personnes souhaitant y participer doivent être inscrites avant le 27 AOUT. Vous pouvez contacter MICHEL Norbert ou CEPPODOMO Frédéric pour l'inscription.

- La séance est levée à **10 H 51**.

Le Président : Fréderic CEPPODOMO

Diffusion : les membres du bureau et affichage